

**DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES**



Règlement de mise en concurrence

CONSULTATION OUVERTE (PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC SOUMIS AUX ARTICLES L. 2500 ET SUIVANTS DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

**Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027
Mise en place d'Accords-Cadres multi-titulaires
ORATSR202602733**

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 2/15
---	--	--

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE	3
2	SPECIFICATIONS	4
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
2.1.1	Allotissement	4
2.1.2	Offre variante	4
2.1.3	Exigences minimales pour la phase Offre	5
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	5
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	5
2.4	CADRE DE REPONSE – PHASE N°2 DE REMISE D’OFFRES	6
3	DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE	7
3.1	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE (PHASE 1)	7
3.1.1	Dépôt des candidatures	7
3.1.2	Contenu des candidatures	7
3.1.3	Critères de sélection des candidatures	10
3.1.4	Sélection des candidatures retenues et suite donnée à l’appel à candidatures – Notification du résultat	10
3.2	CONDITIONS DE CHOIX DES OFFRES (PHASE 2)	11
3.2.1	Conditions de conformité de l’offre	11
3.2.2	Critères de sélection des offres	11
3.3	VISITE DE SITE	14
3.4	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L’OFFRE	14
3.5	NEGOCIATION DE L’OFFRE	14
3.6	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	15
3.7	MISE AU POINT DU MARCHE	15
3.8	DECLARATION SANS SUITE	15

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 3/15
---	--	--

La présente consultation est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de consultation et ses annexes :
 - o Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
 - o Annexe 2 : Cadre de réponse
 - o Annexe 3 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - o Annexe 4 : Documents justificatifs d'interdiction de soumissionner
 - o Annexe 5 : Cas tests (*à fournir en phase offre*)
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques (CCT)
- [DA3] : Le projet d'accord-cadre
- [DA4] : Cahier des Prescriptions de Sécurité des Systèmes d'Information (CPSSI)

1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente consultation porte sur le renouvellement de la Politique Achat « Ingénierie Transport Spatial », consistant en la mise en place d'Accords-Cadres sur des prestations d'ingénierie au profit des activités de transport spatial du CNES, telles que définies dans le cahier des clauses techniques [DA2].

Les tâches déléguées concernent les thématiques suivantes :

- Trajectoires, Performances et Mécanique du vol (Segment / Lot Juridique n°1)
- Contrôle de Vol/Simulation/Sauvegarde (Segment / Lot Juridique n° 2)
- Architecture et dimensionnement mécanique (Segment / Lot Juridique n°3)

Nota explicatif :

Une fois les accords-cadres en place avec les futurs titulaires sur chacun des 3 segments/lots juridiques, chaque besoin spécifique du CNES fera l'objet d'une mise en concurrence spécifique ultérieure (période Juillet 2027-Juin 2031), telle que détaillé dans le DA3_Projet Accord cadre.

La présente procédure consiste en la passation d'un marché public soumis aux articles L. 2500 et suivants du Code de la Commande Publique. Par conséquent, seuls les documents de la consultation régissent les règles de passation de cette procédure.

 CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 4/15
---	---	--

2 SPECIFICATIONS

2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

2.1.1 Allotissement

La présente mise en concurrence est allotie.

L'offre du Candidat peut porter sur un ou plusieurs ou la totalité des lots juridiques suivants :

Lots juridiques (n°)	Description des prestations
1	Trajectoires, Performances et Mécanique du vol - Marchés subséquents - Durée : 48 mois (Juillet 2027 à Juin 2031)
2	Contrôle de Vol/Simulation/Sauvegarde - Marchés subséquents - Durée : 48 mois (Juillet 2027 à Juin 2031)
3	Architecture et dimensionnement mécanique - Marchés subséquents - Durée : 48 mois (Juillet 2027 à Juin 2031)

Dès lors qu'elle répond à un lot juridique, l'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies pour ce lot même juridique dans le cahier des clauses techniques [DA2].

Les offres seront examinées lot juridique par lot juridique.

🚫 Le Candidat n'est pas autorisé à présenter des offres dont le montant varie selon le nombre de lots juridiques susceptibles d'être obtenus.

2.1.2 Offre variante

Le Candidat est autorisé à présenter une offre variante, telle que spécifiée ci-après.

Offre de base : La présentation d'une offre de base par le Candidat est imposée à l'appui de son offre variante. En l'absence de l'offre de base, l'offre variante proposée par le Candidat sera considérée irrégulière.

L'offre variante constitue une offre à part entière et devra respecter l'intégralité des modalités relatives à l'Offre, stipulée dans le présent règlement de mise en concurrence (notamment contenir l'ensemble des pièces mentionnées).

Par ailleurs et en complément de son offre variante, le Candidat fournira a minima :

- **la liste des spécifications du cahier des clauses techniques [DA2] modifiées par l'offre variante ;**
- **la description des impacts techniques et/ou financiers de l'offre variante.**

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 5/15
---	--	--

2.1.3 Exigences minimales pour la phase Offre

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, l'offre du Candidat doit respecter des exigences minimales, telles que spécifiées ci-après.

Les exigences minimales que doit respecter l'offre du Candidat sont les suivantes :

- Les exigences 6.1 et 7.1 du CCTP ne peuvent pas faire l'objet d'une variante en raison des impératifs de sécurité et de conformité réglementaire.
- Les exigences 8.2.1, 8.3.1, 8.4.1 du CCTP ne peuvent pas faire l'objet d'une variante afin de ne pas compromettre les fondements techniques.

 **Le Candidat fournira la justification de la conformité de son offre au regard des exigences minimales.**

 **Ces exigences minimales ne pourront pas faire l'objet de négociation. En cas de non-respect de ces exigences, le CNES considèrera que l'offre est inappropriée ce qui entraînera le rejet de l'offre initiale avant négociation le cas échéant, pour non-conformité. Dans ce cas, le CNES en avisera le Candidat dans les plus brefs délais.**

2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES se réserve le droit de retenir trois offres par lot. Dans le cas d'une réception inférieure à trois offres sur un lot, le CNES se réserve le droit de déclarer ce lot infructueux.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre multi-titulaire par lot juridique, d'une durée maximale de 4 années.

Le projet de contrat est présenté en [DA3].

 **Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le Candidat est autorisé à proposer des amendements au projet de contrat, dûment justifiés dans son offre. A défaut, les amendements ne seront pas examinés par le CNES. Le CNES se réserve le droit d'accepter ou non les amendements proposés par le Candidat.**

2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

Affichage du prix : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, le Candidat est informé que les crédits alloués maximaux pour chacun des lots sur la durée de l'Accord-cadre sont de :

- Lot juridique n°1 - Trajectoires, Performances et Mécanique du vol : 1 700 000 € HT
- Lot juridique n°2 - Contrôle de Vol/Simulation/Sauvegarde : 3 800 000 € HT
- Lot juridique n°3 - Architecture et dimensionnement mécanique : 2 600 000 € HT

Nota : Les montants indiqués constituent les plafonds globaux de consommation pour **l'ensemble du lot juridique** (soit la totalité des accords-cadres couverts par ce marché) et non pas un plafond par accord-cadre individuel. Ainsi, la somme des crédits consommés sur les différents accords-cadres ne doit pas dépasser les volumes maximaux ci-dessus, même si certains accords-cadres n'ont pas atteint leur plafond individuel.

Pour autant, cette indication ne constitue ni un motif de non-conformité de l'offre, dont le montant sera évalué conformément aux critères de sélection établis au §3.2, ni un engagement de la part du CNES.

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 6/15
---	--	--

2.4 CADRE DE REPONSE – PHASE N°2 DE REMISE D'OFFRES



L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>



Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible, le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES
Service Achats – Recettes externes DAR/OAR/TSR
Adresse : 52, rue Jacques Hillairet - 75612 Paris Cedex

A l'attention de Monsieur Quentin BRUNET
quentin.brunet@cnes.fr

Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 7/15
---	--	--

3 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes.

La Consultation Ouverte (Autres marchés publics) compte deux phases :

- 1) Phase n°1 de remise de candidatures ;
- 2) Phase n°2 de remise d'offres.

Seuls les candidats retenus au titre de la phase 1, sont invités à remettre une offre en phase 2. Les candidats non retenus pour présenter une offre sont informés simultanément par écrit.

3.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE (PHASE 1)

La présente mise en concurrence fait l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.

3.1.1 Dépôt des candidatures

Le Candidat doit remettre sa candidature, selon les modalités précisées dans l'avis de marché, complétées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le :

25/11/2026 – 12h00

La candidature remise après ce délai ne sera pas considérée.

Toute demande de prorogation de ce délai devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des candidatures. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il publiera un avis rectificatif.

Le CNES pourra demander au Candidat, des précisions et compléments, concernant la teneur de sa candidature, ces précisions ou compléments ayant pour seul but d'éclairer le dossier. Le Candidat est tenu de fournir au CNES via le profil acheteur tous les compléments d'information techniques, administratifs ou financiers qui peuvent lui être demandés. Le délai maximal laissé au Candidat pour répondre à ces demandes de précisions et compléments est de **neuf (9) jours ouvrés**.

3.1.2 Contenu des candidatures

Tel que mentionné dans l'avis de marché, la sélection des candidats s'effectue selon les conditions de participations suivantes :

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle,
- Capacité économique et financière,
- Capacité technique et professionnelle.

 CNES CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 8/15
--	--	--

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

En application des articles L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP, le candidat doit à l'appui de sa candidature et, conformément à l'article R.2143-3 du CCP, produire les justificatifs suivants :

1° Un document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat,

2° Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à 5 et L. 2141-7 à 11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Cette déclaration (*modèle transmis dans le cadre de réponse – Annexe 2*) est à fournir par les candidats individuels, par chacun des membres d'un groupement candidat et le cas échéant, par les sous-traitants présentés.

Conformément aux articles R.2143-6 à 10 du CCP, le CNES accepte comme preuve suffisante :

1. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu aux articles L.2141-1 et L.2141-4 du CCP :

- Un extrait de casier judiciaire.

Ou, s'il est étranger

- Un extrait d'un registre pertinent ou, à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.

2. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2141-2 du CCP :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ont été effectuées et du paiement des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles.

Ou, s'il est étranger

- Un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement

3° Conformément à l'article L.229-25 du Code de l'environnement, le candidat (entreprises de plus de 500 salariés) soumis à l'obligation de réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) doit fournir le lien permettant d'accéder à celui-ci, publié sur la plateforme dédiée (bilans-ges.ademe.fr) de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME). Ce lien doit diriger directement vers la page de consultation du BEGES le plus récent de l'entreprise, attestant ainsi de sa conformité aux obligations réglementaires en vigueur en matière de reporting environnemental.

Capacité économique et financière

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le service objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

2° Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

3° Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

 CNES CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 9/15
--	--	--

4° Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

5° Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels pour chacune des trois dernières années déployées dans le domaine d'activité faisant l'objet du segment sur lequel se positionne le candidat/groupement ;

Capacité technique et professionnelle

1° Démonstration des compétences métiers pour chaque lot où le candidat (seul ou en groupement) se porte candidat : expérience, savoir-faire, compétences techniques propres et associées.

2° Présentation d'une liste d'activités similaires effectuées par le candidat au cours des trois dernières années (expériences) dans des prestations de services similaires au lot technique. A ce titre, le candidat fournira la liste précise des références professionnelles récentes relatives aux prestations identifiées pour chaque lot en précisant pour chacune d'entre elles, la nature des prestations réalisées, les montants des prestations, les moyens mis en place, les montages industriels éventuels, le client concerné, les périodes et lieux d'exécution.

3° Démonstration de la capacité à traiter, stocker et transmettre des informations protégées ou classifiées.

✎ En cas de groupement ou de sous-traitance, le candidat remettra ces éléments pour l'ensemble des sociétés.

✎ En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 ou tout document équivalent doit être remis dans le cadre de votre candidature.

NB :

- Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.
- S'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le CNES peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous.

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 10/15
---	---	---

3.1.3 Critères de sélection des candidatures

Le CNES pourra sélectionner au maximum 6 candidatures recevables par lot.

Les candidatures recevables seront évaluées par le CNES à partir des éléments ci-dessous fournis par le Candidat, sur la base notamment des critères ci-après :

Réf.	Libellé	Eléments d'appréciation
A	Qualité du dossier et ressources du candidat	Les éléments d'appréciations sont notamment les suivants : - Qualité du dossier de candidature (Présentation, clarté, lisibilité) - Dimensionnement des effectifs moyens annuels pendant les trois dernières années déployées dans le domaine d'activité faisant l'objet du segment sur lequel se positionne le candidat/groupement - Capacité financière et solvabilité (CA cumulé sur les trois dernières années avec ventilation éventuelle par activités, résultat d'exploitation et capacité à couvrir les engagements financiers du marché, garanties financières éventuelles).
B	Compétences métiers et références	Les éléments d'appréciations sont notamment les suivants : - Compétences métiers (Présentation des compétences métiers pour chaque lot juridique où le candidat (seul ou en groupement) se porte candidat : savoir-faire, compétences techniques propres et associées - Références et expériences pertinentes du Candidat / groupement (Présentation d'une liste d'activités similaires effectuées par le candidat au cours des trois dernières années (expériences) dans des prestations de services similaires au lot juridique. A ce titre, le candidat fournira la liste précise des références professionnelles récentes relatives aux prestations identifiées pour chaque lot juridique en précisant pour chacune d'entre elles, la nature des prestations réalisées, les montants des prestations, les moyens mis en place, les montages industriels éventuels, le client concerné, les périodes et lieux d'exécution). - Capacité technique et certifications (Certificats de qualifications professionnelles du candidat (ou toutes autres preuves) de nature à justifier l'aptitude à exécuter les prestations du lot juridique ; - Démonstration de la capacité à traiter, stocker et transmettre des informations protégées

3.1.4 Sélection des candidatures retenues et suite donnée à l'appel à candidatures – Notification du résultat

Le CNES notifiera son choix à chaque Candidat (acceptation ou rejet de sa candidature).

Les Candidats retenus seront invités à poursuivre la mise en concurrence en phase 2 selon les modalités précisées ci-après à l'article 3.2.

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 11/15
---	---	---

Si toutes les candidatures reçues sont irrecevables, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

3.2 CONDITIONS DE CHOIX DES OFFRES (PHASE 2)

3.2.1 Conditions de conformité de l'offre

Les non-conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,

Après négociation, le cas échéant :

- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

3.2.2 Critères de sélection des offres

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Pour chacun des 3 lots juridiques de cette procédure achat, les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Éléments d'appréciation*
A	Critère technique	45	• Qualité technique de l'offre : - o Exhaustivité et crédibilité du plan de travail relatif au(x) Cas test(s) - o Liste et enchaînement des tâches - o Clarté et détail des livrables prévus - o Adéquation des ressources humaines et techniques proposées aux besoins du projet • Pertinence des logiciels métiers et outils métiers - o Compatibilité et intégration des outils proposés avec les systèmes existants - o Facilité d'utilisation et ergonomie des outils proposés • Pertinence de l'innovation : - o Utilisation de technologies ou méthodes innovantes

 CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 12/15
---	--	--

			Pertinence de la réponse au regard des clauses techniques et cas tests
B	Critère Organisation/ Méthode	20	- Interface avec le CNES (interlocuteur unique), visibilité et transparence sur les activités niveau Accord-cadre - Reporting et communication proposée - Disponibilité et réactivité de l'interlocuteur unique - Capacité à mobiliser des ressources internes pour assurer la continuité et la qualité des prestations. - Plan de gestion des compétences et des ressources humaines affectées à la prestation - Stratégie de gestion des connaissances et de transfert de compétences - Capacité de respect des délais au travers par exemple de : - Rapports de projet - Indicateurs de performance clés. - Gestion des risques identifiés : - Identification proactive des risques potentiels - Efficacité des mesures proposées et plans de mitigation pour atténuer les risques - Organisation et mise en place pour les cas tests.
C	Critère Prix	20	Montant du cas test pour le segment (lot juridique) concerné. <i>Les cas tests (fiches d'activités) seront transmis dans le cadre de la Phase n°2 de remise d'offres.</i> <i>Nota : Les taux de base appliqués pour l'établissement de la proposition financière seront ceux proposés par le soumissionnaire dans le Bordereau de Prix (Annexe 1 du Projet d'Accord Cadre qui sera à compléter).</i>
D	Critère RSE (responsabilité sociétale des entreprises)	15	- Aspects environnementaux : - Qualité de la démarche d'écoconception et sensibilisation des équipes - Qualité de la démarche de numérique responsable (écoconception des logiciels, ex. optimisation du code, paramétrage sobre, architecture modulaire et frugale) - Qualité de la démarche de réduction des impacts environnementaux liés aux déplacements (actions, politique) dans le cadre des activités de l'accord-cadre - Pertinence des indicateurs proposés permettant d'évaluer la réponse aux exigences environnementales du cahier des charges

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 13/15
---	--	--

			• Aspects sociaux : - o Nombre de formations et sensibilisation dispensée à l'équipe impliquée dans l'accord-cadre, en lien avec l'égalité Femmes-Hommes - o Intitulé et sommaire des formations et sensibilisations dispensés à l'équipe - o Ratio des consultants ayant suivi ces formations et ces sessions de sensibilisation - o Ratio Femmes-Hommes dans l'équipe projet
--	--	--	--

* *Liste non exhaustive*

 CNES CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 14/15
--	--	---

3.3 VISITE DE SITE

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'une visite de site.**

3.4 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le :

30/01/2027 – 12h00
(Date estimative)

La date précise sera communiquée lors de la « Sélection des candidatures retenues et suite donnée à l'appel à candidatures – Notification du résultat » (cf. article 3.1.4 du présent document).



Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

3.5 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence pourra donner lieu à une phase de négociation, selon les modalités précisées ci-après.

Postérieurement à la réception de l'offre, le CNES peut :

- Inviter le Candidat à participer à une phase de négociation qui conduira à la remise d'une offre modifiée en conséquence. Dans le cadre de cette phase, outre la négociation conduisant à une offre modifiée, le CNES a notamment la faculté de réclamer des justificatifs au Candidat en ce qui concerne tel ou tel élément de son offre de prix et peut exiger des précisions supplémentaires sur l'ensemble des composantes de l'offre. Dans tous les cas, ces précisions devront parvenir au CNES via le profil acheteur dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande et seront à intégrer dans l'offre modifiée.
- Demander au Candidat, avant sa décision de choix, des précisions et compléments concernant la teneur de son offre modifiée, ces précisions ou compléments ayant pour but d'éclairer le dossier. Le Candidat est tenu de fournir au CNES via le profil acheteur tous les compléments d'information techniques, administratifs ou financiers qui peuvent lui être demandés dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande.
- Procéder au choix de l'offre modifiée, sur la base des critères de sélection exposés au paragraphe 3.2 ci-avant.

	Règlement de mise en concurrence Politique Achat Ingénierie Transport Spatial 2027 ORATSR202602733	Ed. : 1 Date : 15/07/2026 Page : 15/15
---	--	---

 **Toutefois, le CNES se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.**

L'offre initiale s'applique tant que l'offre modifiée n'est pas émise par le Candidat. L'offre modifiée engage le Candidat.

3.6 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

3.7 MISE AU POINT DU MARCHE

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.

 **Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.**

 **En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.**

3.8 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.

❖ Fin du document ❖